

~~SECRET~~

No 11

# ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

SECRET/19/Add.1  
3 mars 1955

Original: anglais

## PARTIES CONTRACTANTES

### NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

#### Notification de l'Union Sud-Africaine

##### Addendum

Le chef de la délégation de l'Union Sud-Africaine a fait parvenir la communication suivante:

"Me référant à ma lettre No G.14 du 25 janvier 1955, par laquelle le gouvernement de l'Union Sud-Africaine a donné notification (document SECRET/19) de son intention d'entrer en négociations, conformément à l'article XXVIII de l'Accord général, en vue du retrait de certaines concessions tarifaires portant sur des produits repris dans la Liste XVIII, j'ai l'honneur de demander que les modifications ci-après soient apportées à la liste des concessions dont le retrait est envisagé par l'Union Sud-Africaine:

- i) Au lieu de: "Position 205 ex (a) (i) Résines synthétiques en vrac" lire: "Position 205 ex (a) (i) Résines artificielles et synthétiques en vrac".  
Pays participant aux négociations: Benelux et Grèce.
- ii) Ajouter la position suivante à celles dont le retrait est envisagé: "Position 335 Boyaux pour saucisses n.d.a."  
Pays participant aux négociations: Australie.

"Je dois faire observer que les modifications ci-dessus de la liste des retraits envisagés par l'Union Sud-Africaine ne sont pas d'une grande importance. Le retrait de la concession afférente aux résines synthétiques s'étend maintenant aussi aux résines artificielles en raison de la difficulté d'établir une distinction entre ces deux types de résines.

"En ce qui concerne le retrait de la concession portant sur les boyaux pour saucisses n.d.a., le gouvernement de l'Union Sud-Africaine a l'intention d'offrir une nouvelle consolidation de droits s'appliquant aux boyaux pour saucisses, à l'exclusion des boyaux synthétiques portant une inscription.

"La délégation de l'Union Sud-Africaine serait très reconnaissante à toute partie contractante désirant faire valoir un intérêt substantiel dans les modifications apportées aux retraits de concessions envisagés de le lui faire savoir le plus tôt possible."